



Le 22 janvier 2013

[Traduction]

Le 22 janvier 2013

Monsieur Bill Jones  
Commissaire délégué du Revenu agissant à titre de commissaire du Revenu  
Bureau du commissaire  
555, avenue MacKenzie, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

**Objet : Demande d'information IR0102 : Estimation de l'écart fiscal**

Monsieur,

Je vous ai écrit le mois dernier pour vous demander de nous fournir toute estimation de l'écart fiscal fédéral produite par l'Agence du revenu du Canada afin d'étayer un projet demandé par un parlementaire.

Puisque vous nous avez répondu que l'Agence ne produit pas de telles estimations, je vous demande donc de nous fournir les données qui nous permettront de préparer nos propres estimations indépendantes, en fonction des différents types de revenus (emploi, gain en capital, dividendes, intérêts) et des groupes de contribuables (particuliers et sociétés).

Selon notre examen de la méthodologie utilisée par les gouvernements du Royaume-Uni (Her Majesty's Treasury) et des États-Unis (Internal Revenue Service), nous croyons qu'il faudrait à *tout le moins* que l'Agence nous communique les données ou les renseignements relatifs à l'écart entre les revenus déclarés et cotisés provenant d'un emploi, de gains en capital, de dividendes et d'intérêts pour un échantillon aléatoire de déclarations T1 et T2. En outre, nous vous demandons de nous fournir toute estimation en la possession de l'Agence relative à la « recouvrabilité » des nouvelles cotisations qui en découlent et au taux de « non-détection » de déclarations erronées lors de la vérification.

Je vous saurais gré de me faire part de vos recommandations quant au meilleur moyen de communiquer ces données à mon bureau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur parlementaire du budget,

*[signature]*

Kevin Page

c. c. Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison politique  
macroéconomique  
Michael Horgan, sous-ministre des Finances Canada



## Demande d'information du DPB

NUMÉRO DE LA DEMANDE : IR0102  
PERSONNE RESSOURCE AU BUREAU DU DPB : Jason Jacques (613-853-1596) ou [jason.jacques@parl.gc.ca](mailto:jason.jacques@parl.gc.ca)  
TYPE DE DEMANDE : Ponctuel  
PRIORITÉ : Normal  
DATE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE : Le 22 janvier 2013  
DATE DE LIVRAISON DEMANDÉE : Le 31 janvier 2013

### OBJECTIF DU DPB :

Donner suite à une demande d'information d'un parlementaire concernant les coûts de l'évasion fiscale.

### VOLET CONCERNÉ DU MANDAT DU DPB :

Aux termes de l'article 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, le directeur parlementaire du budget a le droit de demander à un administrateur général de lui fournir toutes données financières ou économiques qui sont en la possession du ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat.

### RENSEIGNEMENTS ET DONNÉES DEMANDÉS :

Renseignements fournis dans cette lettre et appuyés par l'annexe 1.